

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°116 quatrième trimestre 2011

SOMMAIRE

Sommaire.....	169
- Correspondance d'Edme Aubertin à André Rivet par Jean-Luc TULOT.....	170
- Essai généalogique de la famille Auboyneau par Franck AUBOYNEAU, Pierre CHATELUS de VIALAR et Alain DESCHAMPS.....	197
- Les Levrault et Berger-Levrault par Marie-Odile MERGNAC.....	216

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 180 exemplaires
Dépôt légal : décembre 2011
Commission paritaire des publications et
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

**CORRESPONDANCE D'EDME AUBERTIN
A ANDRE RIVET**

Nous reproduisons ci-après, cette correspondance, présentée et annotée par Monsieur Jean-Luc Tulot.

La Bibliothèque de l'Université de Leyde conserve dix-huit lettres d'Edmé Aubertin un des ministres de Charenton à André Rivet. La majorité de ces lettres ont été écrites entre le 4 janvier 1633 et le 1^{er} décembre 1634. Au delà de cette date, sont conservées seulement cinq lettres, en date des 15 juin 1635, 13 avril 1638, 13 octobre 1640, 18 juillet 1641 et 10 juillet 1642¹.

Edmé Aubertin, né en 1596, était le fils d'un avocat de Vitry-le-François. Il débuta sa carrière pastorale en 1618 à Chartres². Il n'y resta pas neuf ans comme l'écrivent les frères Haag, mais treize ans. C'est seulement à la fin de l'année 1631 qu'il vint à Charenton, comme le mentionne Charles Drelincourt dans sa lettre à Rivet du 25 novembre de cette année :

*Le Synode nous a accordé pour quatriesme pasteur M. Aubertin, cy-devant pasteur de l'Eglise de Chartres. C'est un très habile homme et très versé dans l'Antiquité, comme vous pourrés voir en bref par un Traitté qu'il a fait sur l'Eucharistie contre le cardinal du Perron. Si Dieu nous conserve en santé, nous aurons plus de loisir que par le passé.*³

¹ Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971. Cette transcription a été achevée le 12 avril 2009.

² Frères HAAG, *La France protestante*, 2^e édition, tome I, Paris, 1876, colonnes 434-439 et Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1621-1629)*, Paris, H. Champion, 1932, 2 vol, tome I, p. 600, note 24.

³ B. U. Leyde, BPL 273/12.

La correspondance d'Aubertin avec Rivet débute par une lettre du 4 janvier 1633. Dans sa lettre du 2 août, il l'informe qu'il vient d'être l'objet d'une prise de corps pour s'être présenté dans son traité sur l'Eucharistie publié à Genève comme ministre de l'Eglise réformée et d'avoir qualifié Bellarmin et du Perron « adversaires de l'Eglise ». Sur les conseils du maréchal de La Force, Aubertin dut se réfugier à l'ambassade de Hollande.

Dans sa lettre du 8 mai 1634, Aubertin informe Rivet que :

Hors la chaire en laquelle ie ne monte point, ie fais toutes les aultres fonctions de ma charge et marche librement par tout où i'ay affaire sans qu'on me dit rien.

La signature du traité d'alliance offensive et défensive entre la France et les Provinces-Unies, le 8 février 1635 à Paris, la déclaration de la guerre, le 19 mai, à l'Espagne furent accompagnées de la levée de la pression contre les huguenots de France. Le 15 juin 1635, Aubertin annonça la bonne nouvelle à Rivet :

Pour moy, i'ay presché les iours de Pasques et Pentecoste en la court de nostre temple sans qu'on m'en ayt donné pène aucune. Cela me fait espérer mon restablissement.

C'est probablement à cette date que se situe l'anecdote rapportée dans la France protestante où Richelieu dit au banquier Rambouillet qui feignait de ne savoir où était Aubertin :

C'est bien, Monsieur, je vous prie de l'aller trouver de ma part, je puis vous dire qu'il est : vous le trouverez chez l'ambassadeur de Hollande. Voyez-le de ma part dites-lui qu'il peut aller prêcher à Charenton ; seulement que nous n'entendions plus parler de lui à propos de controverse en chaire et qu'il nourrisse son troupeau de bonne et saine doctrine.

Après 1635, la correspondance d'Aubertin à Rivet se raréfie. Il était d'humeur pacifiste et désavouait la prolongation de la querelle opposant André Rivet et Pierre du Moulin à Moïse Amyraut au sujet de la Grâce universelle⁴, considérant dans sa lettre du 13 avril 1638 que ce seroit allumer en nos Eglises un feu que le Synode a prudemment amortis.

Par sa lettre du 13 octobre 1640, Aubertin recourut à Rivet pour lui demander un service original : celui de bien vouloir réceptionner un paquet de graines que lui devait envoyer Valentin Soler⁵, l'ancien ministre de Condé-sur-Noireau, alors pasteur à Recife au Brésil. Graines

⁴ Sur cette querelle Cf. l'ouvrage fondamental de F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650. Disrupting Debates among the Huguenots in Complicated Circumstances*, APA-Holland University Press, Amsterdam-Maarssen, 1988. Elisabeth LABROUSSE a analysé cet ouvrage dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, tome 136, janvier-mars 1990, p. 148-150.

⁵ Valentin Joachim Soler, d'origine espagnole, pasteur de Condé-sur-Noireau, touché par l'arrêt du Parlement de Paris du 6 mars 1634 avait du se réfugier aux Provinces-Unies. En 1636, il s'embarqua pour l'Amérique du Sud pour aller exercer le ministère au Brésil à Recife alors sous domination

qu'Aubertin lui demandait pour satisfaire à la requête de l'intendant du Roi. Curieux exemple de service qui pouvait exister entre catholique et huguenot après le départ de ceux-ci pour l'étranger. Dans sa lettre du 18 juillet 1641, il fait état de la réception prochaine des dites graines.

Dans sa dernière lettre du 10 juillet 1642, Aubertin remercie Rivet de l'envoi de *Animadversiones* sur les annotations de M. Grotius et lui demande si les imprimeurs hollandais accepteraient un traité en latin contre la Scholastique. A la différence de ses autres collègues de Charenton, Drelincourt ou Daillé, l'on notera qu'Aubertin ne dit mot à Rivet de sa famille. Il s'agit d'une correspondance entre deux pasteurs. Edmé Aubertin est décédé le 5 avril 1652 à Paris, à l'âge de 57 ans, deux ans après Rivet.

La première lettre d'Aubertin à André Rivet datée du 4 janvier 1633, comme nous l'avons signalé ci-dessus marque visiblement le début de leur correspondance.

1

4 janvier 1633 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Combien que ie vous sois totalement incognu, néantmoins ie ne laissay pas il y a quelque temps de prier Monsieur de Saulmaize⁶, s'en allant Païs-Bas, de vouloir vous présenter mes très humbles salutations, me persuadant que vous me feriez la faveur d'accepter l'offre de mes services. La réputation que vous avez acquise parmi les hommes de lettre, et qui vous a ravy à la France, fait que tous ceux qui aiment la littérature désirent avec passion l'honneur de vostre cognoissance. Et ie m'y sens d'aultant plus porté qu'oultre le proffit que i'ay faict en la lecture de vos doctes escrits. I'ay sceu d'abondant par Monsieur

hollandaise. Il demeura huit années. De retour aux Provinces-Unies il deviendra pasteur de l'Eglise Wallonne de Delft. Il entretenait une correspondance avec André Rivet. La douzaine de lettres qu'il adressa à celui-ci pendant son séjour au Brésil, du 16 juillet 1636 au 5 juin 1643, a été publiée par H. BOTS et P. E. LEROY dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Vol. 130, 1984, p. 558-594.

⁶ Claude Saumaise (1588-1653) le célèbre philologue qui depuis 1632 était à Leyde. Sa correspondance avec André Rivet a été publiée par Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987. Dans sa seconde lettre contenue dans ce recueil (p. 3) en date du 9 janvier 1633, Saumaise écrit à Rivet : « J'ai été prié par Monsieur Aubertin de vous saluer de sa part, il m'a aussi envoyé une lettre Apologétique à l'Archevesque de Rouen qui a escrit contre son livre sur l'Eucharistie ».

Daillé⁷, mon collègue, la faveur dont vous m'avez honoré en faisant mention de moy en quelques lettres que vous luy avez escrit. Cela m'oblige à vous en rendre grâces et vous supplier de me continuer ceste bienveillance et de me donner moien de vous pouvoir par quelque service tesmoigner mes recognoissances. Cependant, ie m'emploieray à prier Dieu qu'il luy plaise vous conserver en santé et prospérité pour servir à sa gloire. Je suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

Aubertin

De Paris, ce 4 janv. 1633.

B. U. Leyde, BPL 301/1

2

4 janvier 1633 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Nous avons receu les lettres que vous nous avez escrit touchant un gentilhomme Gascon, qui après avoir contracté mariage avec une fille de bonne maison ès Pais-Bas s'en est allé sans l'avoir solemnisé. Ceste action aultant qu'elle est noir, aultant est-elle condamnable de manière que si ce personnage nous estoit cognu, et qu'il fut icy pour luy en parler, nous ne manquerons de luy représenter l'horreur de son faict, et l'inciter à garder la foy qu'il a promise, mais d'aultant que nous n'en avons aultre cognoissance que celle que vous nous en donnez, tout ce que nous pouvons faire est de donner advis à la promesse dont il est, de continuer en vos lettres afin que par surprise il ne contracte quelque aultre mariage. Nous avons donc escrit à l'Eglise de Bordeaux (parce que nous ne sçavons à quelle Eglise il se range) et luy avoir mesme envoié copie de vostre lettre, avec prière de faire le mesme envers l'Eglise dudict gentilhomme. Et nous promettons qu'on l'empeschera de penser ailleur, de sorte qu'il sera obligé de donner contentement aux parties intéressées en son faict. En cela et en toute aultre chose tiendront nous à honneur de déférer tout ce qui nous sera possible aux rescommandations de Messieurs les Estats, pour la prospérité desquels nous envoions nos prières au ciel. Nous prions aussy le Seigneur de vouloir vous conserver en vostre particulier et vous conserver longues années pour servir à sa gloire, et sommes,

⁷ Jean Daillé (1594-1670), d'une famille de Châtellerault, ancien chapelain de Duplessis-Mornay, était devenu ministre de Charenton en 1626 à la suite du décès de Samuel Durant. Il fut également un correspondant de Rivet. Sa correspondance à Rivet compte 73 lettres. Le lecteur pourra la découvrir sur notre site.

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre biens humbles et très
affectionnés frères et serviteurs les
pasteurs et anciens de l'Eglise de Paris
et au nom de tous.*

E. Aubertin

De Paris, ce 4 janvier 1633.

B. U. Leyde, BPL 301/2

3

1^{er} juin 1633 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

J'eusse il y a déjà quelque temps respondu aux lettres qu'il vous a pleu m'escire, n'estoit que i'attendois de iour à aultre mon livre⁸ qui finalement est arrivé, et lequel ie vous envoie par l'adresse que vous m'avez prescrit, à sçavoir par Dieppe et par la voie de Rotterdam, vous priant de le recevoir comme de la part de celuy qui vous est très affectionné, en supportant mes foiblesses et défauts et me donnant vos bons advis et conseils sur iceluy quand vous l'aurez leu.

J'apprends par les lettres de M. de Saulmaize que son indisposition et celle de Mademoiselle sa femme continuent, ce qui ioint aux mécontentemens qu'il a d'ailleurs luy a donné la résolution de retourner en France. Je suis marry que les choses soient réduittes à tel point qu'il n'y ait point de remède. Un si grand personnage mériteroit bien d'estre un peu supporté, et si i'ose dire favorizé, mais parce qu'il me mande il n'a rien à espérer, quand il attendroit tout un siècle, attendu un certain décrié qui a esté fait avant son arresté de quoy ie ne doute point qu'il ne vous ayt escrit. J'attend avec impatience la fin de ce débat, mais ie suis d'ailleurs fort marry de cest escrit de Monsieur Gomarus⁹ contre vous. Cela donne bien air aux ennemis communs qui ne manqueront pas de se prévaloir de ce débat.

⁸ Edmé Aubertin avait fait publier à Genève une nouvelle édition de son ouvrage publié en 1626 sous le titre de *Conformité de la créance de l'Eglise et de S. Augustin sur le sacrement de l'eucharistie*.

⁹ François Gomarus (1563-1641), pasteur à Francfort-sur-le Main (1587), professeur de théologie à l'université de Leyde en (1594), pasteur à Middelburg (1611), professeur de théologie à l'académie de Saumur (1615) et enfin à Groningue (1618). Il est célèbre pour le conflit qu'il eut avec Arminius à propos de la prédestination. Sur la querelle qui l'opposa à André Rivet touchant la question du Sabbath. Cf. A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoot ann het hof van Frederik Hendrik, op. cit.*, p. 115-117.

Nous sommes icy tous les iours de pire en pire. En diverses provinces plusieurs églises sont grièvement travaillée et la violence s'augmente sans que nos supplications ayent pu obtenir relasche. Dieu seul est celuy duquel il nous fault attendre la consolation. Je le supplie qu'il luy plaise vous conserver en santé et prospérité, et suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

De Paris, ce 1 juin 1633.

B. U. Leyde, BPL 301/3

3

2 août 1633 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Hier matin, je vi[s] les lettres que vous aviez escrit à Monsieur Gohier¹⁰, et recognu par là que vous n'aviez receu ny mon escrit que ie vous ay envoié il y a trois mois par la voie que vous m'avez prescrit, ny celles que ie vous ay escrit à diverses fois depuis ce temps. Si d'aventure le tout n'est à La Haye, ie ne sçay qu'il pourroit estre devenu, car Monsieur Chanet à qui ie baillay icy le paquet m'assura qu'il le feroit tenir premièrement à Monsieur d'Aussy à Dieppe.

Depuis ce temps, la tempeste s'est emeüe contre moy à cause de cest escrit, comme ie croi que vous sçavez maintenant exactement. On a donné décret de prise de corps contre moy pour m'estre appellé ministre de l'Eglise réformée et pour avoir qualifié Bellarmin et du Perron « adversaires de l'Eglise ». Dès que le bruit couru[t] de cest arrest et auparavant que nous l'eussions veu i'escrivis une Epistre pour respondre aux notifications sur l'Eglise. On disoit confusément qu'il estoit fondé, et depuis i'en ay escrit une seconde après l'avoir veu, laquelle ie vous envoie. Cela pourtant n'a de rien servi.

Monsieur le Mareschal de La Force¹¹ en parla dernièrement à Monseigneur le Cardinal, qui luy tesmoigna une passion incroyable, car luy ayant représenté mes raisons et défenses telles qu'elles sont couchées dans mes lettres, et les conséquences qui pourroient prendre d'une si sévère procédure, il luy répliqua en grande colère¹² qu'il ne souffriroit plus que nous

¹⁰ Pierre Gohier était le second mari de Suzanne du Moulin la belle-sœur d'André Rivet.

¹¹ Le premier maréchal de La Force était alors un des sages du parti protestant.

¹² La colère de Richelieu se comprend, comme le témoignèrent par la suite les protestants il n'était pas fanatiquement hostile aux protestants, ce qu'ils voulaient c'est que leurs querelles avec les catholiques cessent pour pouvoir mener sa politique extérieure contre les Habsbourg.

nous appellassion ny Eglise, ny Eglise réformée, ny en adversaire de l'Eglise quoy qu'il en deust arriver, l'estat mesme deust et peult et se bouleverser. Et enfin tesmoigna tant d'indignation contre moy que mondit Seigneur le mareschal envoya diligemment m'advertir que ie me tinsse cler et couvert, et dict qu'il voioit bien que si on me tenoit, ie courrois risque de la vie. Je me suis donc retiré chez Monsieur l'ambassadeur de Hollande¹³ en attendant quelque secours d'en haut. Car ie voi[s] bien que s'il n'arrive quelque chose d'extraordinaire, le moins qui me puisse advenir est d'estre contraint de sortir de France. Ce me sera chose fascheuse, mais maintenant il faudra prendre patience et service en Dieu. Le clergé se vante qu'ainsi peu à peu chassera t-on les ministres et de fait ce n'est point icy seulement que nous sommes ainsi traittés, par tout ils nous travaillent de mesme. Il y a plus de cinquante Eglises ausquelles on a interdit l'exercice soubz des faulx et frivoles prétextes.

Quelques uns du Clergé ont aussi présenté requeste au Magistrat des lieux remontrant que ceux de la Religion n'ont pas droit de s'assembler en tel lieu. Et combien que cela soit faulx, le magistrat ne laisse pas d'ordonner qu'ils seront appelez pour respondre, et cependant interdit l'exercice. Et ne sert de rien d'en appeler aux parlements, car le conseil évoque la cause, et puis elle diminue là indivise et sans qu'on puisse en avoir raison. Nous avions en nostre province une Eglise à Omont près Senlis establi suivant l'Edict dernièrement on envoie défendre de s'y plus assembler d'autant disoit on que cela est trop proche de Chantilly, qui est une des maisons de feu Monsieur de Montmorency que le Roy a retiré pour soy. Et quoy qu'on ayt pu faire on n'a pas obtenu ny ce lieu, ny aucun aultre. Il ne se trouve pas mesme un seul maistre des requestes qui en veuille parler.

A Morne on n'a pas voulu permettre qu'on mist un pasteur en la place du décédé. Et à >>>>>, Monsieur le prince de Condé¹⁴ a fait crier à son de tambour que tous ceux de la Religion eussent à rendre honneur à la croix et au sacrement quand il passeroit par la rue et tout cela sans aucun remède. Si bien que nous nous en allons rudement dans l'affliction. Dieu semble vouloir estre le chandelur de son lieu et le transporter ailleurs. Mais en cela et en toutes aultres choses il se fault remettre à sa providence. Si son bon plaisir est que nous quittrons nostre pais natal pour l'amour de luy quelque aultre nous recevra. Nous nous ejouissons de la prospérité des affaires d'Alemagne et de celles de Messieurs les Estats considérants que Dieu par aventure nous prépare là des lieux de retraite. Je le supplie qu'il luy plaise vous conserver en santé et prospérité, et suis,

Monsieur et très honoré Frère,

¹³ Gideon van Boetzelaer et Asperen, né en 1569, baron de Langerack, succéda en 1614 à François van Aerssen dans la fonction d'ambassadeur ordinaire des Etats-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas en France et exerça ce mandat pendant vingt ans. Il logeait à Paris "à coté du Luxembourg". Il perdit sa première épouse l'année de son arrivée en France et se maria en 1615 avec Louise de Clermont-Gallerande, âgée de vingt ans, fille de Georges de Clermont, marquis de Gallerande et de Marie Clautin. Gideon van Boetzelaer décéda le 29 janvier 1634 à Paris.

¹⁴ Henri II de Bourbon, 3^e prince Condé, né protestant, devenu dévot, avait lié sa fortune à celle du cardinal de Richelieu. Sur ce personnage Cf. Catherine BITSCH, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646). Exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVIIe siècle*, Honoré Champion Editeur, Paris, 2008.

Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur au
Seigneur.

E. Aubertin

Ce ij aoust 1633.

B. U. Leyde, BPL 301/4

4

23 septembre 1633 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

J'ay receu vos dernières, par lesquelles ie recognoi[s] la peine que vous avez prise pour aider à me sortir de captivité, dont ie vous remercie très humblement. Sans doutes que les officines que vous avez faictes auront donné à penser à ces Messieurs. Toutefois, ie ne comprend en façon quelconque ce que vous m'escrivez vous avoir esté rapporté par un d'eux : à sçavoir que je m'estois mis à la raison, car ie vous puis assurer que n'y moy ny aultre que moy n'ont faict ny dit chose aucune dont cela se puisse reveiller. J'ay escrit les deux lettres que vous avez veues¹⁵ et rien davantage. Je crain[s] que ce soit quelque artifice, car la mauvaise volonté en nostre endroit ne diminue point, mais au contraire s'augmente tous les iours.

Depuis trois sepmaines à la sollicitation de l'évesque de Chartres on a donné assignation à Monsieur Testard¹⁶, ministre de Blois, par devant les magistrats du lieu pour veoir estre dit qu'il n'aura la qualité de ministre de l'Eglise réformée, laquelle il a prise en un sien livre latin, mis au iour depuis quelque mois. Si bien que ie ne sçay que me promettre de mon affaire. Cependant le Synode de nostre province qui s'est tenu icy a nommé des députés

¹⁵ La Bibliothèque nationale conserve une *Lettre de M. Aubertin à un sien amy* et la *Seconde lettre de Monsieur Aubertin*. Pièces imprimées au format in-8° ou Aubertin se défend des attaques contre sa nomination et contre son livre sur l'Eucharistie.

¹⁶ Paul Testard (1597-1650), originaire de Blois après avoir été pendant vingt-cinq mois le chapelain de Henri de La Trémoille, était devenu en 1626 le pasteur de Blois sa ville natale. En 1633, par la publication de son *Eirenicon seu Synopsis doctrinae de natura et gratia* il fut à l'origine de la querelle de la Grâce universelle.

pour aller trouver le Roy et le supplier de me permettre l'exercice de ma charge, mais nous avons différé à les faire partir que nous ayons sceu quel cour prendront les affaires de Lorraine. Lettres vindrent mardy de S. Nicholas portante un abouchement du duc de Lorraine et de Monsieur le Cardinal à Chermes¹⁷ pour le 23 de ce mois. Le temps nous en apprendra la vérité et l'issue.

J'ay esté consolé et réjouy par vos lettres et vous supplie de croire que les adversitez qui m'arrivent ne m'estonnent point, grâce à Dieu, et que j'ay l'esprit tranquille et ferme. Et quant à mon escrit, ie suis fort aise que vous preniez la peine de le veoir, me promettant de vostre charité que vous ne me refusiez pas vos bons advis sur iceluy, car ie ne doute pas qu'il ne me soit arrivé de broncher en quelque endroit que les yeux d'aultruy appercevront plustost que les miens, outre les fautes que les imprimeurs et correcteurs ont faittes en grand nombre, telle que celle dont vous m'escrivez. Car c'est ainsy qu'il a pleu au correcteur de me faire parler, combien que parfois aussy il ayt mis comme il fault. Je ne sçay, si en l'exemplaire que ie vous ay envoyé, i'ay corrigé une grosse faulte qu'ilz n'ont point mis en l'errata et qui est en la p. 460 où il y a pour pensée pour penser, mais telle est la condition de ceux de qui on imprime les escrits loing d'eux.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez touchant Monsieur de Saulmaize. Il m'a tant de fois escrit qu'il reviendroit à la fin de l'esté, qu'il a feint de me mander le changement de sa résolution. Je ne sçay quel est l'un des deux livres qu'il a sur la presse, par lequel ne m'a rien escrit que d'Arnobe. Monsieur et Madame l'ambassadeur sont allés à Bourbon aux eaues ; Monsieur Drelincourt¹⁸ y est aussy. Mes aultres collègues vous saluent et prions tous ensemble pour vostre prospérité. Je suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et
serviteur.*

E. Aubertin

Ce 23 sept. 1633.

B. U. Leyde, BPL 301/6

¹⁷ Charmes à mi-chemin entre Nancy et Epinal où Richelieu négocia avec le duc Charles IV de Lorraine les ultimes conditions de la reddition de celui-ci. Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Editions Robert Laffont, Paris, 1992, p. 530.

¹⁸ Charles Drelincourt (1595-1669), originaire de Sedan, était ministre à Charenton depuis 1620. Familier des plus grandes familles protestantes, il était le plus influent des ministres de cette Eglise. Il est le ministre de Charenton qui entretint la plus importante correspondance avec Rivet : 169 lettres.

25 novembre 1633 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Vostre lettre du vingtiesme du passé m'a esté rendue par Monsieur Euskerke¹⁹ heureusement arrivé depuis huict iours. Je vous rends grâce tant de vostre traité de Sabbatho²⁰ qu'il vous a pleu m'envoyer, que de l'assistance que vous tesmoignez au bien de mes affaires desquelles cependant ie ne vous puis rien mander qui ne soit fascheux. Car les députés de nostre Synode n'ont obtenu par leur poursuite aucune grâce des supérieurs, Monseigneur le Garde des Seaux²¹ leur ayant de sa propre bouche refusé toute audience, et comme ilz le pressoient respondit seulement que ie me misse en estat, c'est à dire que i'entrasse dans le font de l'évesque. Depuis ce temps ils ont essayé de voir Monseigneur le Cardinal, mais vainement, ne leur ayant esté iusque icy possible d'en approcher.

Les officiers de sa maison allèguent pour prétexte diverses affaires importantes qui occupent ledict Seigneur ; mais nous voions bien que le tout se fait par couvert et avec dessein de nous lasser car de fait nos députez sont sur le point de leur retour, voiant le peu de fruit de leur députation. Cependant nous sommes résolus d'essayer encor par aultre voie s'il seroit point possible d'obtenir quelque renvoi pour le moins à la chambre de l'Edict ce que pour moy ie n'espère pas qu'ilz nous ottoient.

Nous avons appris qu'il a esté donné à Toulouse un arrest portant commandement à Monsieur Chauvé²² de sortir de France, car estant estranger. Ainsi de l'un on ira à l'aultre iusque à tant qu'il n'y en ayt plus qui leur puissent nuire. Ilz sont maintenant fort empeschez à desmesler la querelle de Monsieur d'Epemon avec l'archevesque de Bordeaux, qui estant en ses habits pontificaux a eu provision à ration de coups de poing et de baston de ce prince. Cecy pourra bien estre la catastrophe de ses prospéritez²³.

¹⁹ Jan van Euskercken était le secrétaire et conseiller à l'ambassade des Provinces-Unies en France. Il épousera le 30 avril 1634 (Jacques Le Gay, notaire) Anne Androuet du Cerceau, fille de Jacques Androuet du Cerceau et de Marie de Malapert. Il est décédé le 9 avril 1642.

²⁰ André RIVET, *Diss. de origine sabbathi, in quâ expenduntur quoe a Fr. Gomaro contra orthodoxorum theologorum sententiam ab. A. Riveto in explicatione Decalogi propugnatae allatae sunt*, Lugd. Bat., 1633, in-12°

²¹ Pierre Séguier (1588-1672), un catholique politique, président à mortier au parlement de Paris et conseiller d'Etat, avait été nommé le 25 février 1633 garde des Sceaux en remplacement du marquis de Châteauneuf disgracié pour s'être laissé ensorcelé par la duchesse de Chevreuse. Pour se concilier Richelieu, Pierre Séguier maria le 22 janvier 1634 sa fille aînée, Marie, au marquis de Coislin, neveu du Cardinal. A la mort, le 11 décembre 1635, du chancelier d'Aligre, il lui succéda dans cette charge inamovible.

²² Jean Chauvé, originaire de Genève, était depuis 1603 ministre de Sommières. Il devint en 1636 ministre de Nîmes.

²³ C'est le 10 novembre 1633 que se produisit cette altercation célèbre entre le duc d'Epemon et l'archevêque de Bordeaux Henri Escoubleau de Sourdis, altercation qui provoqua la ruine d'Erpemon. Hélène TIERCHANT, *Le duc d'Epemon*, Editions Pygmalion/Gérard Watelet, Paris, 2002, p. 243.

Nous venons d'apprendre au soir la prise de Ratisbonne par le duc de Veimar²⁴ qui servira de contrepoids aux affaires de Silésie. Je suis après vos exercitationes sur la Genèse²⁵ qu'un proposant, appelé Duprat, m'a presté. J'en ay leu déjà la moitié et y prend un extrême contentement. Il m'a aussy fait veoir un aultre de vos escrits, à sçavoir l'Isagoge ad sacrae scripturam duquel ie n'avois point ouy parler. Je désirerois fort que vous eussiez travaillé sur quelques uns des Evangelistes, en quoy le public vous auroit beaucoup d'obligation.

Quant à mont traitté, il est ainsi que vous m'escrivez. Les anciens ont fait pour la pluspart les sacrements causes physiques et i'ay encensé en Théodore et ailleurs qu'en cela, pour n'estre pas de leur sentiment, mais i'ay estimé qu'il n'estoit pas meilleur de combattre ceste opinion aiant démontré simplement qu'ilz n'ont cru ny la transsubstantation, ny la présence corporelle, qui sont les principaux poincts de différent.

Je suis fort aise de vostre retour à La Haye d'aultant que par ce moien i'auray plus souvent de vos bons advis. Je vous tiendray adverti du succès de mon affaire, puisque vous en avez tant de soing et que vous m'obligez si fort par les tesmoignages de vostre affection. Cependant ie prie Dieu pour vostre prospérité, estant,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

Ce 25 nov. 1633.

B. U. Leyde, BPL 301/7

6

6 janvier 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

²⁴ Le 14 novembre 1633, le duc Bernard de Saxe-Weimar avait pris Ratisbonne, ville qui assurait la ligne de contact entre la Bavière et la Bohême. Henri SACCHI, *La Guerre de Trente ans*, Coll. Chemins de la Mémoire, L'Harmattan, Paris, 2003, 3 vol, tome II, p. 492.

²⁵ André RIVET, *Theologicae et scholasticae exercitationes CXC in Genesim*, Lugd. Bat., 1633, in-4°. Résumé de ses leçons académiques.

J'ay receu vos lettres dattées du dix-neufiesme du passé, ausquelles ie n'ay peu respondre plustost par ce qu'elles m'ont esté rendues un peu tard. L'obligation que ie vous ay l'augmente de plus en plus par l'affection que vous me tesmoignez en la sollicitation de mon affaire envers Messieurs les ambassadeurs, desquels vous m'escrivez la bonne disposition à ceste égard pour me donner quelque espérance mais néantmoins ie recognois par celle que vous avez escrit à Monsieur Drelincourt qu'ilz vous ont tenu quelque discours fascheux lequel pas définition vous n'avez voulu me mander. Quoy qu'il en soit ie suis résolu à tout ce qui peut arriver.

Les députés de nostre synode n'ont pu obtenir audience de Monseigneur le Cardinal non qu'on leur ayt absolument refusé, mais soubz le prétexte de son indisposition on les a renvoyé en un autre temps. Maintenant qu'il est guarý nous allons derechef essayer si on pouvoit en approcher et le faire ouyr.

Je vous escrivis par mes dernières que j'avois receu vostre traitté de Sabbato ; à ceste heure, ie peux vous dire que ie l'ay leu avec beaucoup de contentement, et que ie m'estonne fort de veoir un personnage docte comme Monsieur Gomarus s'opiniastres à la défense d'une chose si peu plausible. Il eust beaucoup mieux valu vous ioindre ensemble contre les adversaires communs d'autant que toute altercation produit ordinairement de la ialousie qui finalement se tourne en haine par l'affection naturelle que chacun a à son honneur.

Nous avons icy le passe temps de veoir les evesques et les moines d'un costé et de l'autre les evesques encor et les Jésuites s'entre estriller. Comme il apparoit les evesques exaltent leur autorité et veulent réduire les moines à l'ordre ancien, lesquelz s'en défendent tant qu'ilz peuvent, les Jésuites anglois et irlandois aussy. Pour l'attribution [de] la donetion, des papistes anglois ayant posé que la confirmation n'est point un sacrement nécessaire, pour ensuite conclure qu'il n'y a point de nécessité d'envoier aucun evesque en Angleterre, sont malmenez par les évesques et quasi contrainct d'advouer que la confirmation n'est point d'institution divine. Mais c'est là le précipice dans lequel ilz n'ont osé se ietter de peur d'estre déclarez hérétiques. En somme il y a plaisir de vivre cet audabatere. Nous verrons cy après ce qui en arrivera.

Il y a quelque temps que ie n'ay eu nouvelles de Monsieur de Saumaize Dieu veille qu'il soit en meilleur disposition qu'au temps qu'il m'escrivit ses dernières. Nous n'avons icy rien de plus qui mérite à vostre entretien et pourtant ie finiray en priant Dieu pour vostre santé et prospérité, estant,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

A Paris, ce 6 jan. 1634

7

19 janvier 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Je suis obligé de vous faire sçavoir parfois de mes nouvelles puisque vous m'avez tesmoigner le désirer. Il y a deux iours que nos députez que nous avons rappelé pour essayer d'avoir audience de Monseigneur le Cardinal, au lieu d'audience eurent response d'un des secrétaires dudict Seigneur qui leur dit de sa part qu'on ne luy parloit pas encor d'affaire, qu'il sçavoit ee qu'ils avoient à luy dire, et qu'il ne pouvoit rien en l'affaire de laquelle ilz luy vouloient parler. De manière que nous sommes aussy peu avancez qu'il y a trois mois. Cependant ledict Seigneur fut hier au parlement avec le Roy et harangua. Là fut publié une déclaration contre Monsieur portant commandement de se rendre icy près du Roy dans trois mois²⁶. On y déchargea aussy le peuple de grandes tailles qui se remettra sur quantité de personnes qui avoient des exemptions, n'y devant plus avoir cy-après que quelques officiers du Roy qui iouissent de ce privilège. Cela seroit bon, si on nous rendoit iustice, mais c'est tousiours de pis en pis.

Nous n'oyons parler d'aulture chose que d'Eglises dissepercées, de ministres emprisonnez ; & nouvellement de commissaires envoyez pour cest effect ont partagé le collège de Montauban y ayant autant de Jésuites en la place de quelques régents de nostre Religion. Monseigneur le Garde des Seaux a aussy donné un arrest de réunion de la chambre d'Agen au parlement de Bordeaux, et dit-on qu'on va en faire autant ès aultres. On ne reçoit aucun offices des nostres quel qu'il puisse estre ; et un incognu a publié depuis peu un petit escrit auquel il dit que c'est l'intention du Roy de nous priver de tout, de la liberté mesme d'escrire par cy après, mais qu'il y veut procéder par degré. Il fault remettre le tout à la providence divine qui sçaura bien quant il luy plaira dissiper les consid[erations] qui sont préjudiciable à sa gloire.

On nous a parlé de quelque mouvement en vos quartiers sur le faict de la Religion, mais nous ne sçavons ce que c'est. Monsieur de Saulmaize m'a mandé qu'on imprimoit un certaing livre de Humana vite te.... Je ne sçay si ce ne seroit point là la pierre d'achoppement. Je me recommande à vos prières comme d'ailleurs ie supplie Dieu de tout mon cœur pour vostre prospérité, estant

²⁶ Le 16 janvier 1634, Louis XIII avait proclamé par déclaration royale enregistrée au parlement de Paris qu'il ne consentirait jamais au mariage de son frère avec Marguerite de Lorraine. Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Editions de Fallois, Paris, 1992, p. 102.

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

A Paris, ce 19 jan. 1634.

Avec le baisemain de vostre plus obéissant serviteur.

Hotman-Villier.

B. U. Leyde, BPL 301/9

8

24 février 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Je vous suis de plus en plus obligé de la souvenance que vous avez de moy et de la continuation des bons offices que vous me rendez vers Messieurs les ambassadeurs. Mais soit qu'ilz ne fassent pas ce que nous désirerions par défaut de bonne volonté, soit qu'ilz manquent de hardiesse pour l'entreprendre. Soit qu'ilz s'abstiennent d'escire en ma faveur par le service certain qu'ilz ont que leur recommandation seront inutile ; nous n'avons jusques icy seulement obtenu d'estre ouïs. Nos députés s'en sont retournez à présent que un des secrétaires de Monseigneur le Cardinal leur a dit de sa part que l'audiance qu'ils requérissent de luy estoit inutile, attendu qu'il ne pouvoit et ne vouloit toucher à l'affaire. Nous sçavons pour l'instang que l'arrest donné contre moy a esté expédié depuis peu, scellé et mis ès mains du clergé de manière que ie prévoy le dessing qu'on a de nous nuire.

L'affaire de Monsieur de Monsanglar²⁷ qui avoit parlé de la taxe de la chancellerie a esté iugée à S. Pierre-du-Moustier, où il a esté condamné à faire amende honorable, la corde au col, la torche au poinct, et à cinq cents escus d'amende & banny pour neuf ans. J'espère que le parlement addoucira ceste barbarie.

²⁷ Etienne de Monsanglard, ministre de Corbigny dans le colloque de Sancerre, avait été accusé d'avoir dit qu'à Rome on vendait la rémission des péchés et avait été condamné à faire amende honorable. Le parlement de Paris auprès duquel il fit appel le mit hors de cour. La mention par Aubertin de cette affaire, rapportée par Elie Benoit, permet de la dater. Frères HAAG, *La France protestante*, 1^{ère} Edition, tome VII, p. 415.

Vous avez sceu l'arrest de Toulouze, contre les pasteurs de naissance estrangère, en suite duquel plusieurs pasteurs ont esté interdits comme natifs de Genève, quoy que par les Edits ilz soient censez naturel et entre aultres Monsieur Le Fauscheur²⁸, auquel de plus les intendants de la iustice ont fait commandement de sortir de la province, ce qu'il a esté obligé de faire ; et est icy à présent. Lesdits intendants ont publié une ordonnance par laquelle il est défendu aux pasteurs de prescher hors des lieux de leur demeure, de mal parler du Pape ou de l'Eglise romaine et de son service. Et hier nous fut rapporté que ceste ordonnance avoit esté confirmée par un arrest du conseil donné il y a trois iours. Voilà le masque levé tout à fait. Dieu par sa providence nous consolera s'il luy plaist. Nous n'attendons que l'heure qu'on nous commandera de vuidier, mais i'ay espérance que Dieu nous susistera retraitte ailleurs.

J'estime que ceste apologie que vous méditez²⁹ sera très secourable et très utile, et ne vous coustera par beaucoup. Il faudroit s'ingénier s'il y a point encor d'aultres escurance sur ceste matière. Je sçay bien qu'il n'y a pas long temps qu'on en a publié icy.

Vous sçavez que Ferreolo Locrio a escrit sur cela sa Maria Augusta³⁰. Si i'en rencontre quelqu'un qui traite de ceste matière, ie le parcourray. Conservez-moy s'il vous plaist vostre bienveillance et priez pour nous. Je suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

Ce 24 fév. 1634

²⁸ Michel Le Faucheur, né en 1585 à Genève, après avoir débuté sa carrière pastorale en 1607 à Annonay était devenu en 1612 ministre à Montpellier. Comme les autres ministres non originaire, il fut frappé d'interdiction. Son père étant français, il se rendit à Paris pour obtenir du Conseil du Roi la levé de cette interdiction. Le Conseil tardant à statuer, il tergiversa entre aller à Sedan ou aux Provinces-Unies. Finalement, il devint en 1636 ministre à Charenton. Il y resta en fonction jusqu'à sa mort en 1657. La Bibliothèque de l'Université de Leyde conserve 23 lettres de Michel Le Faucheur à André Rivet écrites entre le 19 juillet 1620 et le mois de septembre 1642.

²⁹ *Apologia pro sanctissima virgine Maria matre Domini* que Rivet publiera en 1639.

³⁰ Ferry de Loche (1571-1614), en latin Ferreolo Locrio, curé de Saint-Nicolas d'Arras, auteur de *Maria Augusta Virgo Deipara in septem libros tributa ... Chronica anacephalaeosis Mariae Augustae Virginis*, Atrebat, ex officina R. Maudhuy, 1608.

9

8 mai 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Vos lettres m'ont esté rendues par le Sr. de Chalan, et ensemble le commentaire sur l'Exode³¹ que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer. C'est me rendre le change avec $\chi\rho\acute{o}$ $\alpha\nu\tau\iota$ $\chi\alpha\lambda\chi\epsilon\iota\omega\nu$. Je le liray avec affection et essairay d'en faire mon profit.

Je ne sçay si vous avez appris qu'on a osté l'interdiction de l'arrest qui avoit esté donné contre les pasteurs de Normandie. C'est une petite faveur, mais en contre change on a donné un nouvel arrest sur une simple requeste présentée par l'évesque de Chartres contre le livre de Monsieur Testard pour avoir pris la qualité de pasteur de l'Eglise de Blois et avoir esté appellé vire reverendum par ceux qui ont approuvé ledit escrit ; et a esté fait défense de prendre ou de retenir aultre qualité que de ministre de l'Eglise prétendue réformée. Est aussy arrivé que les Eglises que Cacherat³² servoit, luy aiant déclaré qu'elles ne vouloient plus le recognoistre pour leur pasteur, il a présenté sa plainte au Conseil qui a ordonné ausdites Eglises de le recevoir avec défenses d'en admettre aucun aultre, soit par prest ou aultrement. Dieu y pourvoira s'il luy plaist, et nous maintiendra.

Quant à moy, le temps me semble si peu favorable que ie n'ose demander iustice, me réservant à quelque aultre meilleur disposition. Hors la chaire en laquelle ie ne monte point, ie fais toutes les aultres fonctions de ma charge et marche librement par tout où i'ay affaire sans qu'on me dit rien. Le Roy est à Fontainebleau. Madame la duchesse de Lorraine arriva hier. C'est tout ce que ie vous puis dire de nouveau. Je finiray priant Dieu pour la continuation de vostre santé et prsopérité, et suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

³¹ *Prælectiones in cap. XX Exodi* publiés en 1632 à Leyde.

³² Guillaume Cacherat, ministre de Quilleboeuf, Pont-Audemer et Bosroger en Normandie, était un ancien moine qui avait embrassé la Religion réformée dans les années 1610 et qui avait un différent dogmatique avec les autres ministres de sa province. Il revint au catholicisme le 14 mars 1635. Frères HAAG, *France protestante*, 2^e édition, tome III, colonnes 429-431.

Ce 8 may 1634.

B. U. Leyde, BPL 301/11

10

18 mai 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

J'ay veu entre les mains de Monsieur Daillé une lettre que vous luy avez escrit avec ordre de me la communiquer. C'est un advis que vous nous donnez d'un emploi qui se peut obtenir pour moy en vos quartiers en cas que ie sois obligé de sortit d'icy. Je pense vous avoir escrit par nostre dernière l'estat auquel ie suis. Il est vray que ie suis privé de la liberté de prescher, ce qui m'est fort fascheux ; mais pour cela ie ne suis pas sans rendre des services à l'Eglise en la visite des malades et aultres semblables offices, esquelz ie m'emploie librement au sceu mesme des adversaires qui n'y ont iusqu'icy apporté aucun empeschement. De sorte, que rien ne pressant de déloger si fort à la haste, i'ay creu que vous trouveriez bon que ie sceusse de vous quel est l'employ dont il est question pour sçavoir s'il n'est convenable. Je vous en parle de la sorte par ce que Monsieur de Saumaize m'a escrit qu'il void que les pasteurs n'y sont pas traittez de la sorte que leur condition le requière. C'est à dire ceux qui ni sont que pasteurs. Vous me ferez ceste faveur de m'en escrire ouvertement, et me continuer en ce point vostre bienveillance acoustumée.

Je ne sçay si ie vous ay escrit que j'avois receu de Monsieur Chalas vostre commentaire sur l'Exode, et si ie vous en ay fait les remerciments par ma précédente. Quoy qu'il en soit la présente servira pour cest effet.

Pour nouvelles, le Roy a mandé Monsieur de Rohan³³ qui vient et ne sçait pourquoy. L'arrest du parlement de Paris donné contre les pasteurs étrangers a esté signifié à M. Homme qui est Escossois, et à M. Jamet pasteur de Gien qui est de Genève³⁴, et sont maintenant icy à la collestation de leurs affaires. Messieurs Ferry et Jasoit, ministres de Metz

³³ Henri II de Rohan (1579-1638), duc de Rohan, l'ancien rebelle, entré en 1631 au service du Roi en Suisse, avait quitté Coire, chef lieu du canton des Grisons, pour venir à la Cour, où il arriva le 4 juin. Jack Alden CLARKE, *Huguenot Warrior : the Life and Times of Henri de Rohan*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1966, p. 195 et Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée*, Perrin, 2000, p. 161.

³⁴ David Home était ministre de Chilleurs-aux-Bois et Daniel Jamet ministre depuis 1622 de Gien où il avait succédé à François Oyseau, sieur de Trévecar, père de la première femme d'André Rivet.

et de Courcelles³⁵, ont esté aussy mandez par le Roy, et sont icy sans sçavoir pourquoy. Ils ont esté à Fontainebleau d'où on les a envoieez en ce lieu méditer le subiet pour lequel on les a mandez, tellement qu'ils ont tous loisirs de se pourmener. Voilà ce qui se passe. Dieu veuille pourvoir à son Eglise. Je le supplie de vous continuer santé et prospérité et suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

Ce 18 may 1634.

B. U. Leyde, BPL 301/12

11

21 juillet 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Je remettoi à vous escrire après que i'aurois communiqué avec Monsieur de Wau qui m'a fait l'honneur de me rendre vos lettres. Mais depuis son arrivée ie ne l'ay pu voir qu'une seule fois, et lorsque ie luy ay voulu parler du contenu en icelles, i'ay reconnu qu'il n'en sçavoit chose quelconque et qu'il n'avoit point ouÿ parler de ceste nouvelle académie d'Utrecht. C'est pourquoy, i'ay creu ne devoir plus tarder à vous respondre pour vous remercier de tant d'affliction et de soing que vous prenez pour moy.

Monseigneur le Garde des Seaux depuis quelques iours a donné espérance aux pasteurs estrangers ou prétendus tels qu'ils pourroient estre relevez de l'interdiction, c'est à dire ceux qui ont esté establis devant l'an [mille] six cent vingt trois. Nous attendrons l'effect de ceste parole et alors ferons encor un effort pour ma liberté. Et si cela ne succède, ie seray hors d'esperoir de sorte que l'Eglise et le Synode de la province me le permettant, ie tiendray à honneur de m'approcher de vous. Monsieur Le Fauscheur est toujours icy et M. Ferry semblablement qui n'a point encor obtenu liberté de s'en retourner.

³⁵ Paul Ferry (1591-1669) ministre de Metz et Jean Jassoy (1595-1677), ministre de Courcelles-Chaussy. Drelincourt faisait également état de cette nouvelle à Rivet dans sa lettre du 16 mai 1634 : « Messieurs Ferry, Jassoy et Denelle de Metz ne savent pas encore pourquoy le Roy les a fait venir ». (B. U. Leyde, BPL 273/20)

Je ne veux omettre à vous escrire qu'un pasteur de nostre province, sçavoir le Sieur de Courcelles, ministre de l'Eglise de Vitry-le-François, qui cet année dernière avoit esté suspect de l'Arminianisme et duquel il s'estoit purgé en affirmant et iurant le contraire contre sa conscience, est par la iuste iugement de Dieu tombé en paillardise, ayant engrossé sa chambrière à raison de quoy l'Eglise l'a congédié ; mais il a tant fait à force de prière qu'on luy a donné un tesmoignage honorable (quoy que très-mal à propos) avec lequel il s'en va en vos quartiers, et pourroit passer pour un confesseur si on ne sçavoit point la vérité de son histoire. C'est pourquoy i'ay creu estre obligé de vous en donner advis. Je prie Dieu qu'il luy plaise vous conserver en santé et prospérité, et suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

Ce 21 juillet 1634.

B. U. Leyde, BPL 301/13

12

13 octobre 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Une mauvaise fièvre double terce qui m'a tenu long temps attaché au lict, et un voyage que i'ay fait en suite ont esté cause de mon silence et de ce que i'ay esté si longtemps sans vous escrire. Maintenant que Dieu m'a renvoié ma santé, ie reprend la plume pour vous prier de me faire part de vos bonnes nouvelles et me mander vostre disposition.

Quant à nous, le retour de Monsieur³⁶, frère du Roy en France, tient nos esprits suspendus entre la crainte et l'espérance, penchant néanmoins beaucoup plus du costé de la première. Car quoy que depuis peu on ayt donné à M. Ferry et à son collègue³⁷ congé de s'en retourner, après les avoir traité à rebours de l'inquisition (car on ne les a enquis de rien, et ne sçavent pourquoy on les a retenus), si est ce que l'arrest des Grands iours de Poitiers³⁸, duquel sans doute Monsieur vostre frère vous aura faict part, nous donne à tous de l'alarme comme estant un levain de la calamité des Eglises.

Néanmoins on ne laisse pas d'employer nos Grands. Car on dit que Monsieur le mareschal de La Force est commandé d'entrer en Allemagne, et Monsieur de Rohan établi chef de douze mille hommes pour garder la Lorraine. On attend icy le Mazarin³⁹ qui vient de Rome pour estre ambassadeur extraordinaire ou nonce comme ilz s'appellent.

Nous sommes attendant l'imminence de ces nouveutez. Dieu veuille qu'elles tournent à sa gloire et au bien de son règne. Je le supplie aussi de vous conserver en santé et prospérité, et suis,

³⁶ Gaston d'Orléans (1608-1660), le turbulent frère de Louis XIII, qui depuis 1632 s'était réfugié à Bruxelles, revint en octobre 1634 en France, avec l'agrément de son frère peu avant que la France entre militairement dans la lutte contre les Habsbourg. Commence alors pour lui une période d'apparente tranquillité, qu'il passa dans son apanage des bords de Loire à Blois où il acheva la construction du château.

³⁷ Le 9 octobre 1634, Adriaan Pauw, l'un des ambassadeurs extraordinaires des Provinces-Unies envoyées à Paris pour négocier l'alliance avec la France écrivait à Rivet : « Les ministres de Metz ont eu leur congé. Ils sont sur leur départ après avoir vu Monseigneur le Cardinal qui les a congédiés de bonne grâce et avec force compliments. Monsieur Ferry quittera Paris par un bon presche qu'il fera demain à Charenton. Il est homme éloquent et de grand mérite ». B. U. Leyde, BPL 2211a/111.

³⁸ Les Grands jours de Poitiers avaient débuté le 11 septembre 1634, manifestation théâtrale du pouvoir royal en raison de son manque d'hommes pour toujours et partout contraindre, tout en étant une offensive contre le pouvoir réel, supposé ou imaginaire des huguenots. Joël CORNETTE, *La Mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'Etat*, Librairie Arthème Fayard, 1998, p. 247-248.

³⁹ Mazarin avait été chargé par le pape Urbain VIII d'une mission en France avec le titre de nonce extraordinaire. Cette mission avait pour but de faire rendre à son duc la Lorraine occupée militairement par Louis XIII, réconcilier ce dernier avec son frère qui venait d'épouser secrètement une princesse lorraine, et si possible empêcher la France d'entrer en guerre ouverte contre les Habsbourg, avec des protestants comme alliés. Mazarin joua honnêtement son rôle, mais décisions étaient prises, la guerre fut déclarée le 26 mars 1635. Pierre GOUBERT, *Mazarin*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1990, p. 46-48.

Monsieur et très honoré Frère,

Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.

E. Aubertin

Ce 13 oct. 1634.

B. U. Leyde, BPL 301/14

13

1^{er} décembre 1634 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Le billet d'avis qu'il vous a pleu m'adresser m'a esté rendu par Monsieur de Champvernon. J'advoue que ie vous ay beaucoup d'obligation du soing que vous avez de moi, et de tant de peine que vous prenez de me procurer de l'emploi. Ce m'est un tesmoignage de vostre bienveillance et bonté, laquelle ie vous supplie de me continuer aux occasions pour le présent et ne suis pas encor en estat d'accepter la condition dont vous m'escrivez.

Mon affaire de vray n'est pas plus avancé qu'elle estoit il y a six mois, mais aussy depuis ce temps nous n'en avons fait poursuite quelconque. Le temps nous a semblé si mauvais que nous avons creu devoir différer iusqu'à quelque favorable rencontre. Je ne sçay cependant quand elle se présentera car tout les iours nous allons de mal en pis.

Monsieur le Garde des Seaux a dit qu'on préparoit une déclaration par laquelle on osterà tous nos temples qui sont sur les fiefs des Seigneurs papistes, soit ecclésiastiques, soit aultres, si ce n'est qu'ilz consentent à leur subsistance. Et quoy qu'on luy aye représenté que cela est contre l'Edict, il a néanmoins protesté qu'il falloit que cela fust. C'est un sacrifice qu'on veut offrir à Rome en la présence de son légat Mazarin nouvellement arrivé. Il demande la restitution de la Lorraine et vient pour empescher la dissolution du mariage de Monsieur frère du Roy. Et pour ce qu'on n'est pas d'avis de luy donner contentement sur ce point on veut le satisfaire en nous maltraitant. Et pour nous achever nous aurons du mal dans nos entrailles, à sçavoir le Sr. de La Miltière⁴⁰, duquel ie croi que Monsieur vostre frère vous a

⁴⁰ Théophile Brachet de La Milletière (1596-1666), ancien partisan d'Henri II de Rohan, rallié à Richelieu, plusieurs fois suspendu de la Cène, fut excommunié le 29 janvier 1645 par le Synode de Charenton. Il exposa pour la première fois ses sentiments unionistes en 1634 dans *De universi orbis christiani pace et concordia per eminentissimum cardinalem ducem Richelium constituenda épistola ad euden* qui fut imprimé en français l'année suivante avec les lettres de du Moulin et Rivet et les réponses à ceux-ci de La Milletière. Robertus J. M. van de SCHOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière (1588-1665)*, Brill Academic Publishers, Leyden, 1995, p. 33-34.

escrit l'histoire. Dieu y pourvoira par sa miséricorde, et nous donne de demeurer ferme malgré les vents et les orages en la profession de sa vérité.

Je suis fort ioieux de la convalescence entière de Monsieur de Saumaize, mais déplaisant de ce qu'il emploie son temps et son esprit à choses de si peu d'importance et si peu utile à l'Eglise qui sont celles dont vous m'escrivez. Je luy en diray mon advis par la bouche de M. Laet⁴¹ auquel i'en ay parlé.

Je croy que vous verrez bientôt Monsieur Le Faucheur, car il s'est enfin résolu. C'est un digne homme et qui sera agréé par tout où il yra, à cause de ses dons qui sont très grands. Aussy est ce là le principal subiect de sa disgrâce. Et ie ne doute point qu'il n'ayt bientôt plusieurs compagnons, si Dieu n'arreste le torrent duquel nous sommes menacez. Je le supplie de tout mon cœur qu'il vous conserve en prospérité pour servir à sa gloire et au soulagement de vos frères. Je suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

Ce 1 décembre 1634.

B. U. Leyde, BPL 301/15

14

15 juin 1635 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Je ne sçay si la présente pourra trouver passage libre pour parvenir iusques à vous. Elle est pour vous remercier de la peine que vous avez prise de vous enquérir du nommé Pene, duquel i'avois prié M. de Saumaize de l'informer. J'apprends par les lettres dudit Sieur, aussy bien que par les vostres, la résolution en laquelle il est de repasser la mer et s'en revenir icy. Cela nous apporte beaucoup de déplaisir, jugeant la conséquence de l'affaire qui tournera au préiudice de l'édification de l'Eglise et nous pourra priver de plusieurs doctes escrits qu'il eust peu donner en un país de liberté. A quoy nous ne pouvons appercevoir qu'un seul remède qui sera d'affranchir ledit Sieur de Saumaize de la subvertion de résider à Leyde, et luy permettre

⁴¹ Jean de Laet (1584-1649), directeur de la Compagnie des Indes, géographe et philologue, fut un des amis les plus fidèles de Saumaise.

de demeurer à La Haye. Cela par aventure l'arrestent et vous donneront moien de luy oster son dessein de retour. Nous vous supplions donc de contribuer ce qui sera de vostre pouvoir en ceste affaire si tant est que vous la iugiez convenable et possible.

Monsieur Le Faulcheur n'est point allé à Sedan sur l'opinion qu'il a de pouvoir, en ce temps, un peu plus favorable que par ci-devant, obtenir liberté de s'en retourner à son Eglise. Pour moy, i'ay presché les iours de Pasques et Pentecoste en la court de nostre temple sans qu'on m'en ayt donné pène aucune. Cela me fait espérer mon restablissement.

Je vous supplie de m'excuser si i'ay esté long temps sans vous escrire tandis que Monsieur vostre frère a esté icy, ie craignois de vous importuner et croioit qu'il me devoit suffire d'apprendre de vos nouvelles par luy. Et depuis son départ, i'ay faict voiage et ay esté quelque temps dehors. Je ne laisse pas de me ressentir vostre obligé et de prier Dieu pour vostre conservation, estant,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

Ce 15 juin 1635.

B. U. Leyde, BPL 301/16

Cette lettre du 15 juin 1635 met fin à la série régulière de lettres d'Aubertin à André Rivet. Aubertin était par nature pacifiste et la querelle dans laquelle s'engagea alors Rivet avec son frère Guillaume, le ministre de Taillebourg, et son beau frère Pierre du Moulin contre Moïse Amyraut le professeur de théologie de Saumur l'irrita. Drelincourt dans sa lettre du 20 mars 1637 à André Rivet insiste combien « M. Aubertin entre autres s'en esmeut extraordinairement »⁴². La désapprobation de celui-ci imprègne sa lettre du 13 avril 1638 à Rivet qui est parvenue à nous.

⁴² B. U. Leyde, BPL 273/191 et 193.

13 avril 1638 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Je vous remercie très-humblement des bons offices que vous avez rendu à Monsieur de La Barouche à ma prière. S'ilz n'ont pu réussir, ce ne laisse pas de vous avoir l'obligation d'y avoir fait ce qui vous a esté possible. Cela n'empesche pas que ledict Sieur n'envoie son filz en vos quartiers, et c'est par luy que vous recevrez la présente. Je vous supplie aux occasions vous enquérer de ses comportements et l'exhorter à la piété et vertus.

J'avois déjà appris ce que vous m'escrivez de l'édition du livre de Monsieur du Moulin, dont ie suis très marry et me doutoi[s] bien que la trop grande communication qu'en faisoit ledit Sieur à ceux qui en vouloient aboutiroit là. On m'a aussi dit que vous avez dessein de faire imprimer l'escrit que vous avez dressé contre Messieurs Amyraut et Testart et fait présenter au Synode national d'Alençon. A pène l'aye ie pû croire, car ce seroit allumer en nos Eglises un feu que le Synode a prudemment amorti⁴³, estant chose qu'il fault tenir pour constante que si on entreprend de décrier ces Messieurs et en leur personne, quantité d'autres bons serviteurs de Dieu qui suivent la trace de feu M. Cameron et que le Synode a iugé orthodoxes, ilz ne manqueront à se bien défendre.

Je vous supplie donc d'y bien penser et de ne point donner occasion au mal qui, ie vous assure, après cela inévitable. Je vous salue humblement en Nostre Seigneur, et le prie pour vostre prospérité estant,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

A Paris, ce 13 apvril 1638.

B. U. Leyde, BPL 301/17

⁴³ Passage cite par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650. Disrupting Debates among the Huguenots in Complicated Circumstances*, op. cit., p. 145, note 3.

Depuis ma lettre fermée i'ay appris que M. du Buat a escry à Monsieur le maréchal de Chastillon que Monseigneur le prince d'Orange promettoit dans quelque temps de prendre le filz de M. de La Bo.... Je vous supplie d'y avoir l'œil et l'assister quand l'occasion echerrai.

B. U. Leyde, BPL 301/18

Cette lettre du 13 avril 1638 est suivie deux ans plus tard par une lettre du 13 octobre 1640 dont l'objet principal est original : l'envoi d'un paquet de graines du Brésil par Soler, l'ancien pasteur de Condé-sur-Noireau, pour l'intendant du Roy.

16

13 octobre 1640 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Si i'ai esté longtemps sans vous escrire, ce n'a esté que par faulte de subiect. Il s'en présente maintenant deux que ie vous supplie d'avoir pour agréable. L'un est une response que i'ai fait par ordre de nostre compagnie à Messieurs de la chambre des orphelins de Dordreff qui luy avoient escry avec ordre de vous adresser la response.

L'autre est une lettre que j'ai receu de Monsieur Solé du Brésil il y a un an ou environ, que lui ayant escry à l'instance de l'intendant du Roi, qui est de mes amis, pour le prier de nous envoyer des semences des arbres et plantes de ce pais là. Il m'a fait la faveur de me respondre et de me promettre qu'il m'en enverroi au premier voyage, et de plus il vous les adresseroit. Si donc quelque vaisseau amaine de ce cour, et qu'on vous fait tenir quelque paquet pour me l'envoyer, ie vous supplie très humblement de le vouloir recevoir et en suite aux mesmes commodités qui se présenteront prendre la peine de me le faire tenir par voix seur.

Je n'auroi pas osé requérir de vous cet office, si ledit Sr. Solé ne m'en avoit donné l'adresse mais aussi si ie pouvay quelque chose pour vostre service, et m'y emploierai avec affection toutes et quante fois que vous le désireriez. Je vous salue humblement et prie Dieu pour vostre prospérité et suis,

Monsieur et très honoré Frère,

Vostre très humble et très

affectionné frère et serviteur.

E. Aubertin

A Paris, ce 13 octobre 1640.

B. U. Leyde, BPL 301/20

Au printemps suivant Soler put satisfaire à la demande de l'intendant du Roi. Dans sa lettre du 6 avril 1641 à Rivet, il mentionne :

*J'escri à Monsieur Aubertin, et luy envoye une petite caisse des graines que i'ay peu avoir par le moyen du médecin de Son Excellence. Il vous plaira de les luy adresser*⁴⁴.

La lettre suivante d'Aubertin du 18 juillet 1641, nous apprend la bonne réception de cette petite caisse par Rivet.

17

18 juillet 1641 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

Je vous remercie très humblement de la faveur que vous m'avez faite de recevoir les lettres et le paquet que m'adressoit M. Solé et de l'avoir mis en bonnes mains pour me le faire tenir seurement. Désormais, il sera trop tard de mettre en terre ces semences, quand mesmes ie les recevrai au plus tost, ce sera pour le printemps prochain, Dieu aidant !

Je croi[s] que vous avez apprécié le chastiment du jugement de La Miltière que vous désirés. C'est un malad[e] qui empire par les remèdes, et lequel à mon advis il faut désormais laisser. C'est un homme entièrement vendu à iniquité. Il a publié encore l'un de ses œuvres : un chétif livre françois compris en cinquante deux thèses sur le subiect de l'Eucharistie, où il establi, sans aucune preuve, la pure créance de l'Eglise romaine sans les dégrer ni

⁴⁴ H. BOTS et P. E. LEROY, « Le Brésil sous la colonisation néerlandaise. Douze lettres de Vincent-Joachim Soler, pasteur à Recife, à André Rivet (1636-1643), *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, Vol. 130, 1984, p. 586.

*entreprendre dont il la fardoit, et est si impudent de dire que c'est pour la réunion du Christianisme en mesme sentiment*⁴⁵.

Messieurs mes collègues vous présentent leurs recommandations, priant Dieu tous ensemble pour vostre prospérité. Je suis,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

A Paris, ce 18 juillet 1641.

B. U. Leyde, BPL 301/21

⁴⁵ Cette précision établie qu'il s'agit de l'ouvrage de La Milletière intitulé : *La vérité du saint sacrement de l'eucharistie et du sacrifice de l'Eglise. Familièrement expliquée, en neuf dialogues par les escrits des Apostres & des Pères, selon les définitions du Concile de Trente. Pour la réunion de tous les Chrestiens en une mesme sentiment catholique*, Paris, Isaac Dedin, 1641. Sur cet ouvrage et la réaction de Rivet Cf. Robertus J. M. van de SCHOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière*, *op. cit.*, p. 138-140.

La dernière lettre d'Aubertin à André Rivet date du 10 juillet 1642. Il le remercie de lui avoir envoyé ses Animadversiones sur les annotations de Grotius.

18

10 juillet 1642 – Paris

Monsieur et très honoré Frère,

J'ai receu ceste sepmaine, par les mains de M. Drelincourt, vos Animadversiones sur les annotations de M. Grotius⁴⁶. Je l'avois déjà leu par le prest que m'en avoit faict M. Sarrau⁴⁷ et avoit loué Dieu de la grâce qu'il vous fait en vostre aage d'avoir la vigueur d'esprit toute entière. La réplique que ledict Sr Grotius vous a faict n'est autre chose qu'une matière de triomphe, et m'esbahy qu'un homme ayant si bonne opinion de soit n'ayt point considéré le tort qu'il faisoit à sa réputation par des escrits si foibles. Mais après tout ie croi qu'il faut remonter plus hault, à sçavoir au iugement de Dieu qui se manifeste en l'endurcissement et aveuglément de ces gens.

Je vous remercie humblement de la souvenance que vous avez de moi, et du présent que vous m'avez faict de vostre escrit, et de la mention honorable que vous y avez daigné faire de

⁴⁶ Hugonis Grotii in consultationem G. Cassandri annotata. Cum necessariis animadversionibus Andrea Riveti. Accessit tractatus de Critianae pacificationis & Ecclesiae reformandae vera ratione, ab eximo quodam Theologo, ante annos LXXX editus, Leiden, Elzevier, 1642.

⁴⁷ Claude Sarrau (1600-1651), un conseiller huguenot au parlement de Paris, qui le 19 septembre 1641 avait commencé une correspondance régulière avec Rivet qui a été publiée par Hans BOTS et Pierre LEROY, Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol. Dans sa lettre du 11 juillet 1642 à Rivet, Sarrau fait état de la lettre d'Aubertin du 10 juillet : « M. Aubertin vient de m'envoyer la ci-jointe pour vous faire tenir » (tome I, p. 190).

mon livre de l'Eucharistie. Si vos imprimeurs vouloient travailler sur un traité latin que i'ai faict de ce lavement par l'écriture et la raison à la Scholastique contre tous les adversaires notables qui ont escry sur ceste nature, ie le ferois coppier. Oseroi ie vous prier d'en sonder quelques uns ? Je le ferai bien imprimer icy, mais c'est que je ne désire point y mettre mon nom, crainte d'escrits contre moi des gens qui cherchent prise.

Je me recommande à vos saintes prières, et supplie Dieu de tout mon cœur pour vostre prospérité, estant,

Monsieur et très honoré Frère,

*Vostre très humble et très
affectionné frère et serviteur.*

E. Aubertin

A Paris, ce 10 juillet 1642.

B. U. Leyde, BPL 301/22

Jean-Luc TULOT